

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date de convocation
27/05/2025

Date d’affichage
27/05/2025

NOMBRE DE MEMBRES				
EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	SECRETAIRE de SEANCE
10	8	2	2	S. VAILLS

Séance du 03 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et trois juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : J. LAUBRAY, V. PICHEYRE, J. CORREIA, R. VILALTA, J.-N. GOULLIER, S. VAILLS, P. PETITQUEUX
A. COMPAGNON
Absents : P. MIRAN, F. BADIE
Procurations : P. MIRAN à P. PETITQUEUX, F. BADIE à R. VILALTA

Objet de la Délibération
VALIDATION DE LA CLECT DU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES CATALANES

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées de la CDC Pyrénées Catalanes, dont la commune fait partie, s’est réunie le 26 février 2024 afin d’évaluer les charges transférées et les attributions de compensation pour l’année 2024.

Monsieur le Maire présente le rapport annexé.

Monsieur le Maire explique que le rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l’article L. 5211-5 du CGCT, c’est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (septième alinéa du IV de l’article 1609 nonies C du CGI).

Monsieur le Maire ajoute que ces délibérations doivent être prises, au plus tard, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le Président de la CLECT. Le rapport a été reçu à la Commune le 1^{er} avril 2024.

Monsieur le Maire propose de valider le rapport de la CLECT du 26.02.2024.

OUÏ cet expose, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** :

De valider le rapport de la CLECT 2025.

D'autoriser le Maire à signer tout document en ce sens.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 03/06/2025

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe



Conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, publiée au recueil des actes administratifs et transmise à l'autorité administrative compétente de l'État, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, en vue de devenir exécutoire.

Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'État dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Annexe 1 : Rapport de la CLECT

Coûts compétences Charges															Reste à la cdc		Reste à la cdc		Reste à la cdc																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Ocf 2023	Permanent 2023	Produit encaissé par la Commune à l'origine	0,20 €							2,37 €		1,83 €		5,90 €		THEORIQUE	revenu	Reste à la cdc	Reste à la cdc	Reste à la cdc																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
				1,57 €	1,39 €																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Les Angles	4 118	534	1 388 283	6 471	5 711	2 878	0	9 780	1 014			59 853	59 853	1 783	1 783	734 446	734 446	13 172	13 172	824	33	19 030	888 544	0	6 105	6 551	61 930	2 734	23 381	1 475	5 376	975	412	10 007	9 687	22 888	237	74 787																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Aiguillettes Talau	144	35	4 049	226	200	101	0	342	64	850		377 402	377 402																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		</

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le 03/06/2025



ID : 066-216600825-20250603-2025_D038-DE